



## Francisation de nom et de prénom

Par **Layali**, le **19/02/2021 à 16:20**

Bonjour,rnrnJ'ai besoin de votre aide. J'ai fait une demande de francisation de nom au moment de ma demande de naturalisation. Ça été accepté, sur le décret de naturalisation c'est écrit : "autorisée à s'appeler ...rnrnActuellement, je regrette parce que ça suppose de changer tous les documents, et à chaque fois je dois me justifier.rnrnAidez moi, svp, y a t il un moyen de revenir sur la décision de francisation de nom.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **20/02/2021 à 06:50**

Bonjour,rnrnJusitificatif : la copie de votre jugement suffit à elle -seule.

Par **amajuris**, le **20/02/2021 à 09:28**

bonjour,rnrncela revient à laprocédure de changment de nom de famille.rnrnvoir ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1656>rnrnsauf si vous êtes dans le délai de 2 mois prévu par l'article 11 de la loi 72-964 qui indique:rnrn*Tout intéressé peut faire opposition au décret portant francisation du nom dans le délai de deux mois à compter de sa publication au Journal officiel.*rnrnsalutations